

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 18 juin 2015

N° 2015-20

CATÉGORIE : ASSURANCE

DESTINATAIRES : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : **Mise à jour sur les produits et leur administration**

Nous apportons actuellement des changements à certains de nos produits ainsi qu'aux règles d'administration et d'appréciation des risques. Nous faisons ces changements afin de nous adapter à un marché et à un secteur en constante évolution. Veuillez communiquer avec votre équipe régionale des ventes ou notre centre de ventes au 1 886 894-6182 si vous avez des questions à ce sujet.

Retrait du marché de Trilogie Plus

Nous n'offrirons plus le produit Trilogie Plus à compter du 29 juin 2015. Depuis plusieurs années, le Canada connaît un contexte marqué par la faiblesse continue des taux d'intérêt. Ce contexte a défié certains concepts de vente qui visent des produits d'assurance vie particuliers, comme l'assurance vie universelle. De plus, le gouvernement fédéral prévoit apporter des modifications fiscales importantes en 2016 qui nuiront davantage aux produits d'assurance à l'abri de l'impôt. Nous cesserons de vendre les polices d'assurance vie universelle Trilogie Plus à compter du 29 juin 2015. Nous nous assurons ainsi que notre offre de produits d'assurance demeure durable et concurrentielle.

Nous continuerons d'offrir l'assurance vie universelle Trilogie qui comporte les caractéristiques suivantes :

- aucuns frais de rachat;
- frais d'assurance moins élevés que ceux de Trilogie Plus;
- boni de placement correspondant à 1,2 % par année qui commence après la 5^e année.

Règles de transition :

- Les propositions pour un produit Trilogie Plus reçues au siège social à compter de 17 h, heure de l'Est, le 26 juin 2015, ne seront pas admissibles.
- Toutes les affaires pour un produit Trilogie Plus en cours au siège social le 26 juin 2015 seront admissibles.
- Nous devons recevoir toute demande de modification d'une police Trilogie à Trilogie Plus pour une proposition déjà en cours au siège social au plus tard à 17 h, heure de l'Est, le 26 juin 2015.
- Nous devons recevoir une demande de réouverture d'une proposition Trilogie Plus fermée au siège social au plus tard à 17 h, heure de l'Est, le 26 juin 2015.

Retrait de l'option vie multiple sur les produits avec PARTICIPATION

Nous n'offrirons plus l'option vie multiple sur les polices d'assurance vie avec participation (AssurMax et Optimax) à compter du 29 juin 2015. Notre système d'illustrations ne supportera plus cette option. Important : ce changement ne vise pas les protections conjointes payable au premier décès et au deuxième décès.

Règles de transition :

- Les propositions vie multiple pour tout produit d'assurance vie avec participation reçues au siège social à compter de 17 h, heure de l'Est, le 26 juin 2015, ne seront pas admissibles.
- Toutes les propositions vie multiple pour AssurMax ou Optimax en cours au siège social le 26 juin 2015 seront admissibles.
- Nous devons recevoir toute demande de réouverture d'une proposition AssurMax ou Optimax fermée au siège social au plus tard à 17 h, heure de l'Est, le 26 juin 2015.

Nouvelles exigences d'appréciation des risques

Nous avons révisé les exigences d'appréciation des risques pour tous les produits d'assurance vie de l'Empire Vie, y compris les nouveaux produits d'assurance temporaire privilégiée. Ces modifications prendront effet le 15 juin 2015. Nous avons un tableau d'appréciation des risques pour tous les produits d'assurance privilégiés et standards de l'Empire Vie afin de garder les choses simples. Nous avons joint à cette circulaire une copie du tableau des exigences d'appréciation des risques à jour. Nos services paramédicaux recommandés appliqueront ces exigences à compter du 15 juin 2015. Ces exigences seront également disponibles dans notre logiciel lors du lancement prévu le 29 juin 2015.

Compétence

Cameron Walker, gestionnaire, Développement des produits, Marketing, Assurance



ASSURANCE VIE — EXIGENCES D'APPRÉCIATION DES RISQUES

NOUVEAU : * La déclaration sans examen médical peut être remplacée par une entrevue téléphonique sur les antécédents personnels (uniquement pour les nouvelles affaires).

** L'examen paramédical peut être remplacé par une entrevue téléphonique sur les antécédents personnels accompagnée du formulaire sur les signes vitaux.

Âge (au plus proche anniversaire)	Montant	Exigence	Âge (au plus proche anniversaire)	Montant	Exigence
0 - 17	0 à 500 000	DSEM	56 - 60	0 à 99 999	DSEM*
	500 001 à 3 000 000	DSEM, DMT		100 000 à 500 000	PAR**, PS
	3 000 001 à 5 000 000	DSEM, DMT, QF		500 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG
	5 000 001 et plus	DSEM, DMT, RE		1 000 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
18 - 40	0 à 300 000	DSEM*	61 - 65	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT, QF, RVM
	300 001 à 499 999	DSEM*, UVIH		5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM
	500 000 à 3 000 000	PAR**, PS		10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM
	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, DMT, QF, RVM		0 à 99 999	PAR**
	5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, DMT, RE, RVM		100 000 à 250 000	PAR**, PS
41 - 45	10 000 001 et plus	EX, PS, DMT, RE, RVM	66 - 70	250 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG
	0 à 300 000	DSEM*		1 000 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	300 001 à 499 999	DSEM*, UVIH		3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, QF, RVM
	500 000 à 2 000 000	PAR**, PS		5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM
	2 000 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG		10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM
46 - 50	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT, QF, RVM	71 - 75	0 à 99 999	PAR**
	5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM		100 000 à 250 000	PAR**, PS
	10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM		250 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	0 à 150 000	DSEM*		3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, QF, RVM
	150 001 à 249 999	DSEM*, UVIH		5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM
51 - 55	250 000 à 499 999	PAR**, UVIH	76 et plus	10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM
	500 000 à 1 000 000	PAR**, PS		Proposition d'essai : Pour tout montant, veuillez soumettre une proposition ainsi qu'une déclaration sans examen médical dûment remplie. Ne commandez pas d'exigences avant que l'Appréciation des risques ne vous en fasse la demande.	
	1 000 001 à 3 000 000	PAR**, PS, ECG			
	3 000 001 à 5 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT, QF, RVM			
	5 000 001 à 10 000 000	PAR**, PS, EFF, DMT, RE, RVM			
10 000 001 et plus	EX, PS, EFF, DMT, RE, RVM				

LÉGENDE

DSEM*	Déclaration sans examen médical	ECG	Électrocardiogramme
PAR**	Examen paramédical	EFF	Électrocardiogramme à l'effort sur tapis roulant
UVIH	Test d'urine VIH	RE	Rapport d'enquête
DMT	Déclaration du médecin traitant	QF	Questionnaire financier
PS	Profil sanguin	RVM	Rapport de véhicule moteur
EX	Examen médical	EAP	Entrevue téléphonique sur les antécédents personnels



ASSURANCE EN CAS DE MALADIES GRAVES — EXIGENCES D'APPRÉCIATION DES RISQUES

NOUVEAU : * La déclaration sans examen médical peut être remplacée par une entrevue téléphonique sur les antécédents personnels (uniquement pour les nouvelles affaires).

** L'examen paramédical peut être remplacé par une entrevue téléphonique sur les antécédents personnels accompagnée du formulaire sur les signes vitaux.

Âge (au plus proche anniversaire)	Montant	Exigence
18 - 35	0 à 99 999	DSEM*
	100 000 à 500 000	DSEM*, UVIH
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS
	1 000 001 à 2 000 000	PAR**, PS, DMT
36 - 40	0 à 99 999	DSEM*
	100 000 à 250 000	DSEM*, UVIH
	250 001 à 1 000 000	PAR**, PS
	1 000 001 à 2 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT, RE
41 - 45	0 à 99 999	DSEM*
	100 000 à 250 000	PAR**, UVIH
	250 001 à 500 000	PAR**, PS
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	1 000 001 à 2 000 000	EX, PS, ECG, DMT, RE
46 - 50	0 à 99 999	DSEM*
	100 000 à 250 000	PAR**, UVIH
	250 001 à 500 000	PAR**, PS
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	1 000 001 à 2 000 000	EX, PS, ECG, DMT, RE
51 - 55	0 à 100 000	PAR**, UVIH
	100 001 à 250 000	PAR**, PS
	250 001 à 500 000	PAR**, PS, ECG
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	1 000 001 à 2 000 000	EX, PS, ECG, DMT, RE
56 - 60	0 à 250 000	PAR**, PS
	250 001 à 500 000	PAR**, PS, ECG
	500 001 à 1 000 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	1 000 001 à 2 000 000	EX, PS, ECG, DMT, RE
61 - 65	0 à 99 999	PAR**, PS
	100 000 à 500 000	PAR**, PS, ECG, DMT
	500 001 à 1 000 000	EX, PS, ECG, DMT
	1 000 001 à 2 000 000	EX, PS, EFF, DMT, RE

LÉGENDE

DSEM*	Déclaration sans examen médical	ECG	Électrocardiogramme
PAR**	Examen paramédical	EFF	Électrocardiogramme à l'effort sur tapis roulant
UVIH	Test d'urine VIH	RE	Rapport d'enquête
DMT	Déclaration du médecin traitant	QF	Questionnaire financier
PS	Profil sanguin	RVM	Rapport de véhicule moteur
EX	Examen médical	EAP	Entrevue téléphonique sur les antécédents personnels

DIRECTIVES IMPORTANTES D'APPRÉCIATION DES RISQUES

Lorsque vous soumettez une demande pour une protection à la fois d'assurance vie et d'assurance maladies graves, n'additionnez pas les montants de protection. Vérifiez les deux tableaux des exigences et demandez la combinaison d'exigences la plus élevée.

NOUVEAU! Le conseiller/l'agent général administrateur (AGA) peut commander toutes les exigences, sauf l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels, la déclaration du médecin traitant, le rapport d'enquête et le rapport de véhicule moteur. **Il peut choisir parmi les options suivantes :**

- Demander à l'Empire Vie de commander l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels et toute autre exigence relative à l'âge et au montant en indiquant clairement dans la section « Directives spéciales » du rapport du conseiller « L'Empire Vie doit effectuer toute commande. ».
- Demander à l'Empire Vie de commander l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels. Il s'occupera lui-même de commander les exigences relatives à l'âge et au montant en indiquant clairement tout élément commandé et le nom de la société de services paramédicaux.

Si un rapport de véhicule moteur est requis, il faut inscrire un numéro de permis de conduire valide sur la proposition. En Alberta, si un tel rapport est demandé ou requis, la personne assurée doit obtenir elle-même le rapport de véhicule moteur et le soumettre à l'Empire Vie.

Le rapport d'enquête doit être commandé pour tous les cas à partir de 5 000 001 \$. Pour les montants entre 3 000 001 \$ et 5 000 000 \$, nous exigeons un Questionnaire financier relatif à une entreprise ou un Questionnaire financier personnel dûment rempli. Ces questionnaires se trouvent sur le site de l'Empire Vie à l'intention des conseillers, sous « **Soutien** », « **Tarification** », puis « **Questionnaires et formulaires imprimables** ».

Il peut être utile de soumettre d'autres documents, tels qu'une lettre d'accompagnement, des états financiers ou une analyse des besoins. Veuillez consulter nos **Lignes directrices relatives à l'appréciation des risques financiers** sur le site de l'Empire Vie à l'intention des conseillers, sous « **Soutien** », puis « **Tarification** ».

En ce qui concerne les propositions d'essai, veuillez répondre à toutes les questions posées dans la proposition d'assurance vie, y compris les questions de nature médicale et non médicale, et ne commandez pas d'exigences. Aucune exigence médicale ne doit être commandée si le client a été refusé ou s'est vu attribuer une forte surprime par une autre société; dans ce cas, veuillez soumettre une proposition d'essai.

Ne faites appel qu'aux services paramédicaux suivants recommandés par l'Empire Vie :

- **MedAxio** – www.MedAxio.com
- **Quality Underwriting Services (QUS)** – www.qus.ca
- **Hooper Holmes** - www.hooperholmes.ca

Pour déterminer les exigences d'appréciation des risques, ajoutez au montant celui de toute assurance vie émise dans les six derniers mois par l'Empire Vie.

Les exigences médicales remplies au cours des 12 derniers mois sont normalement acceptables, à la condition d'obtenir une déclaration courante sans examen médical.

Nouveaux résidents : veuillez consulter les **Lignes directrices pour les immigrants** sur notre site à l'intention des conseillers, sous « **Soutien** », puis « **Tarification** ».

Plus de 1 000 000 \$: Si la protection demandée est de 1 000 001 \$ ou plus, pour n'importe quel proposant, les primes seront payables à la livraison.

Assurabilité garantie : Il faut multiplier chaque unité d'assurabilité garantie (AG) par 2 000 \$ pour déterminer les exigences d'assurabilité.

En ce qui concerne les polices optionnelles, commandez les exigences en fonction du montant le plus élevé. Des exigences additionnelles pourraient être demandées par le tarificateur pour une évaluation du risque adéquate.

Le montant maximal de la prime Trilogie pour la garantie d'exonération de la prime prévue est de 1 500 \$ par mois ou 18 000 \$ par année.

Le montant maximal de la prime de toute autre protection d'assurance vie pour la garantie d'exonération des primes est de 2 000 \$ par mois ou 24 000 \$ par année.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.



RAPIDE & COMPLET

RÈGLES ADMINISTRATIVES

	Solution 10	Solution 20	Solution 100
Type de régime	Assurance vie temporaire, 10 ans garantie renouvelable et transformable	Assurance vie temporaire, 20 ans garantie renouvelable et transformable	Assurance vie temporaire jusqu'à 100 ans, garantie avec valeurs de police intégrées
Description du produit	Assurances temporaires abordables et concurrentielles, qui conviennent le mieux à ceux et celles qui ont des besoins d'assurance temporaire à court terme.		Taux nivelés et protection abordable, libérée du paiement de la prime à l'âge de 100 ans, combinée à des valeurs de rachat garanties après la 4 ^e année.
Âge minimal à l'établissement (âge au plus proche anniversaire)	18	18	18
Âge maximal à l'établissement (âge au plus proche anniversaire)	65	65	65
Transformation	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Non transformable
Valeurs de la police	Aucune valeur de rachat	Aucune valeur de rachat	Valeurs de rachat et valeurs libérées réduites après la 4 ^e année
Type de protection	Vie unique		Vie unique
Montant minimal à l'établissement	25 000 \$		25 000 \$
Montant maximal à l'établissement	2 500 000 \$ 1 000 000 \$ (à distance) La somme de tous les produits ne peut être supérieure à 2 500 000 \$.		2 500 000 \$ 1 000 000 \$ (à distance) La somme de tous les produits ne peut être supérieure à 2 500 000 \$.
Paliers	25 000 \$ - 99 999 \$ 100 000 \$ - 249 999 \$ 250 000 \$ - 499 999 \$ 500 000 \$ - 2 500 000 \$		25 000 \$ - 99 999 \$ 100 000 \$ - 249 999 \$ 250 000 \$ - 499 999 \$ 500 000 \$ - 2 500 000 \$
Coût de l'assurance	Nivelé et garanti pour une durée de 10 ans	Nivelé et garanti pour une durée de 20 ans	Nivelé et garanti jusqu'à l'âge de 100 ans
Frais de police/d'administration	50 \$		50 \$
Garanties complémentaires	Aucune garantie offerte		Aucune garantie offerte
Avenants supplémentaires	Aucun avenant offert		Aucun avenant offert
Autres caractéristiques	Protection entièrement libérée du paiement de la prime à l'âge de 100 ans; augmentation de la protection de 5 % chaque année par la suite		Protection entièrement libérée du paiement de la prime à l'âge de 100 ans; augmentation de la protection de 5 % chaque année par la suite
	Renouvelable après l'âge atteint de 75 ans; primes nivelées jusqu'à l'âge de 100 ans.	Renouvelable après l'âge atteint de 65 ans; primes nivelées jusqu'à l'âge de 100 ans.	

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

INS-1087-FR-06/15



RAPIDE & COMPLET EXIGENCES D'APPRÉCIATION DES RISQUES

Âge (au plus proche anniversaire)	Montant (\$)	Exigence
18 - 40	25 000 à 300 000	PSRC
	300 001 à 499 999	PSRC, UVIH
	500 000 à 1 000 000	SRC, VIT, PS
	1 000 001 à 2 500 000	PSRC, PAR, PS
41 - 45	25 000 à 300 000	PSRC
	300 001 à 499 999	PSRC, UVIH
	500 000 à 1 000 000	SRC, VIT, PS
	1 000 001 à 2 000 000	PSRC, PAR, PS
	2 000 001 à 2 500 000	PSRC, PAR, PS, ECG
46 - 50	25 000 à 150 000	PSRC
	150 001 à 249 999	PSRC, UVIH
	250 000 à 499 999	PSRC, VIT, UVIH
	500 000 à 1 000 000	PSRC, VIT, PS
	1 000 001 à 2 500 000	PSRC, PAR, PS, ECG
51 - 55	25 000 à 150 000	PSRC
	150 001 à 249 999	PSRC, UVIH
	250 000 à 500 000	PSRC, VIT, PS
	500 001 à 1 000 000	PSRC, VIT, PS, ECG
	1 000 001 à 2 500 000	PSRC, PAR, PS, ECG
56 - 60	25 000 à 99 999	PSRC
	100 000 à 500 000	PSRC, VIT, PS
	500 001 à 1 000 000	PSRC, VIT, PS, ECG
	1 000 001 à 2 500 000	PSRC, PAR, PS, ECG, DMT
61 - 65	25 000 à 99 999	PSRC, VIT
	100 000 à 250 000	PSRC, VIT, PS
	250 001 à 1 000 000	PSRC, VIT, PS, ECG
	1 000 001 à 2 500 000	PSRC, PAR, PS, ECG, DMT
66 ans et plus	Tout montant	Non disponible dans le cadre du processus de soumission Rapide & Complet.

Légende

PSRC	Processus de soumission Rapide & Complet incluant le Questionnaire sur l'état de santé
DMT	Déclaration du médecin traitant
PS	Profil sanguin
ECG	Électrocardiogramme
PAR	Examen paramédical
UVIH	Test d'urine VIH
VIT	Signes vitaux

Toutes les exigences sont commandées par le conseiller, sauf la déclaration du médecin traitant.

La section « Questionnaire sur l'état de santé » doit toujours être remplie dans le cadre d'un examen paramédical.

Ne faites appel qu'aux services paramédicaux suivants recommandés par l'Empire Vie :

- Quality Underwriting / QUS
www.qus.ca
- Hooper Holmes
www.hooperholmes.ca
- MedAxio
www.MedAxio.com
- Exam One
www.examone.ca
- Watermark
www.watermarkinsurance.com

Pour déterminer les exigences d'appréciation des risques, ajoutez au montant celui de toute assurance vie émise par l'Empire Vie dans les six derniers mois.

Les exigences médicales remplies au cours des 12 derniers mois sont normalement acceptables, à la condition d'obtenir une déclaration courante sans examen médical.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

INS-1087-FR-06/15

